

Burundi : La Société civile réclame toujours justice pour Ernest Manirumva

@rib News, 09/05/2010 D'après une déclaration des organisations de la Société civile treize mois après l'assassinat d'Ernest Manirumva Le Gouvernement du Burundi doit rendre justice pour Ernest Manirumva et assurer la protection aux acteurs de la société civile.

Treize mois après l'assassinat du Vice-Président de l'OLUCOME (Observatoire de la Corruption et les Malversations Economiques), les organisations signataires de la présente déclaration voudraient exprimer leur indignation face à la lenteur qui caractérise les enquêtes sur ce crime odieux et demander au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour identifier et punir les vrais coupables conformément à la loi.

2. Le dossier aurait été remis au Procureur Général de la République après à plus d'une année d'enquête menée successivement par trois commissions sans que la lumière soit faite sur les mobiles, les planificateurs et les exécutants du crime, malgré des arrestations des suspects dont la culpabilité n'est pas encore établie par la justice.

3. Dans leur déclaration du 9 avril 2010, les associations de la société civile avaient exprimé leur préoccupation rapport avec la disparition des témoins potentiels et avaient demandé la mise en œuvre des mécanismes de protection des témoins.

4. Les organisations signataires de la présente déclaration regrettent en outre que les acteurs de la société civile engagés dans le plaidoyer «Justice pour Ernest Manirumva» et dans la lutte pour la bonne gouvernance soient l'objet d'intimidations et de menaces d'élimination physique.

5. Dans cette foulée, le Président Pierre Claver Mbonimpa, a été convoqué le lundi 3 mai 2010 par le Procureur de la République en Mairie de Bujumbura pour un interrogatoire de plus de deux heures pour s'expliquer sur ses interventions dans les médias en rapport avec l'assassinat de Ernest Manirumva.

6. Dans la soirée du 24 avril 2010, le Président de l'Observatoire de Lutte Corruption et les malversations Economiques, Gabriel Rufyiri, a été victime, avec sa famille, d'un accident douloureux sur la route Bujumbura - Bugarama.

7. Dans une requête adressée le 27 avril 2010 au Procureur Général la République du Burundi lui demandant d'entamer des enquêtes sur ce sujet, Gabriel Rufyiri précise que le véhicule militaire (camionnette double cabine) qui a percuté le sien est immatriculé sous le numéro 0505402. Il ajoute que le véhicule était conduit par le Caporal Chef NDIKUMANA Joseph (matricule 66344), affecté à la deuxième Région Militaire et qu'il roulait à une grande allure dans sa direction, visiblement dans le but de le heurter de front.

8. Bien plus les circonstances de cet accident demeurent douteuses eu égard aux contradictions enregistrées entre les déclarations du Porte-parole du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants et celles du chauffeur dudit véhicule au lendemain de l'accident.

9. Cet "accident" est survenu juste un mois après une déclaration rendue publique le 1er mars 2010 par l'OLUCOME et l'APRODH et faisant état d'un complot d'assassinat ourdi contre Gabriel Rufyiri et Pierre Claver Mbonimpa simulants un accident de roulage.

10. Au cours du même mois de mars 2010, les deux acteurs de la société civile ont subi d'autres menaces par appels téléphoniques anonymes les interdisant de traiter des dossiers en rapport avec la corruption ou l'assassinat du Vice-Président de l'OLUCOME. En plus, des inconnus ont surpris de raser autour des domiciles respectifs de Pierre Claver Mbonimpa et de Gabriel Rufyiri.

11. Il sied également de rappeler que Monsieur Pacifique Nininahazwe, Président du FORSC (Forum pour le Renforcement de la Société Civile), une organisation fortement engagée dans la campagne «Justice pour Ernest Manirumva» a subi des menaces de mort et des intimidations en novembre 2009, période pendant laquelle l'ordonnance portant agrément du FORSC était annulée par le Ministre de l'Intérieur.

12. Pour toutes ces raisons, les associations signataires de la présente déclaration demandent :

- Au Gouvernement du Burundi de :
 - Assurer la protection des Défenseurs des Droits de l'homme particulier celle des personnes citées dans la présente déclaration ;
 - Mettre en place un mécanisme des témoins ;
 - Garantir l'exercice des libertés individuelles et collectives au Burundi notamment la liberté de pensée et d'opinion ainsi que la liberté d'association.
- A la Justice de :
 - Tout mettre en œuvre sur l'assassinat de Ernest Manirumva ;
 - Fixer ce dossier devant la juridiction compétente dans les plus brefs délais ;
 - Entamer des enquêtes sur les circonstances de l'accident du Président de l'OLUCOME le 27 avril 2010.

Fait à Bujumbura, le 9 Mai 2010

LES SIGNATAIRES

- 1. LBDH ITEKA : Joseph Ndayizeye, Président
- 2. OAG : Onesphore Nduwayo, Président
- 3. OLUCOME : Gabriel Rufyiri, Président
- 4. CAFOB : Anatolie Ndayishimiye, Présidente
- 5. FORSC : Pacifique Nininahazwe, Président
- 6. APRODH : Pierre Claver Mbonimpa, Président
- 7. COSOME : Jean-Marie Vianney Kavumbagu, Président
- 8. COSYBU : Eulalie Nibizi, Vice-Président
- 9. CPAJ : Thierry Ntibasame, Président